

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 à 20 heures 00.**

Date de convocation : 08 novembre 2023

Date d'affichage : 08 novembre 2023

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, NECTOUX Morgane, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Secrétaire : MARECHAL Maurice

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 03 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2023 est approuvé sans remarque.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Délibération n° 34/2023)

Didier CHARVET, Maire-Adjoint donne lecture des demandes de subvention des associations reçues selon les critères définis lors du conseil municipal du 26 juin 2023.

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de verser au profit des demandes reçues :

- ✓ Une subvention de 114 € au profit de la Retraite Sportive,
- ✓ Une subvention de 80 € au profit des Jeunes sapeurs-pompiers de Coligny soit 10 € par pompiers actifs,
- ✓ Une subvention de 57 € pour la FNACA et l'amicale des donneurs de sang Marboz-Bény,
- ✓ Une subvention de 200 € au centre de loisirs de Marboz (familles rurales).

DEMANDE POUR CREANCES ETEINTES

(Délibération n° 35/2023)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande du comptable public d'admettre en non-valeur la somme de 976 € correspondant au montant de la franchise de l'assurance pour le sinistre du muret de la cure lors des travaux de la SEMCODA, en référence à la délibération du 20 janvier 2021 dont les actes de poursuite sont restés infructueux.

Il s'agit de "créances éteintes" (du type liquidation judiciaire avec jugement de clôture pour insuffisance d'actif, art 643-1 Code du Commerce ; ou du type effacement des dettes par un jugement ou par la commission de surendettement, art 332-5 Code de la Consommation) avec interdiction légale d'encaisser et de poursuivre.

*Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :*

DECIDE d'admettre en créances éteintes le titre de recettes recensé ci-dessus pour un montant de 976 €,

DECIDE d'imputer cette annulation de titre en dépenses de fonctionnement au compte 6542 « créances éteintes »

VIREMENT DE CREDITS

(Délibération n° 36/2023)

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas assez de crédits au chapitre 065 « Autres charges de gestion », et propose de réaliser un virement de crédits dans le budget de fonctionnement.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le virement de crédits en section de fonctionnement :

Dépenses :

- Diminution du compte 615221 « entretien, réparations bâtiments publics » pour un montant de 2 000 €,
- Augmentation du compte :
 - 6542 « créances éteintes » pour un montant de 1 000 €,
 - 6588 « autres charges diverses de gestion courantes » pour un montant de 1 000 €,

PERSONNEL COMMUNAL

1°) Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} décembre 2023.
(Délibération n° 37/2023)

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, il indique que toute modification du temps de travail d'un fonctionnaire requière l'avis préalable du Comité Social Territorial car elle est assimilée à la suppression d'un emploi, suivie de l'ouverture d'un nouveau poste sauf lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL.

Le Maire explique qu'en raison de l'augmentation conséquente des effectifs à la cantine et du ménage des salles incombant au poste de cantinière, propose d'allouer à l'agent un complément de 30 min / jour scolaire. La consultation du Comité technique n'a pas été nécessaire vu que la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures.

Il propose à l'assemblée la modification suivante :

Poste à supprimer au 1^{er} décembre 2023 :

- ✓ Adjoint technique : 31 h 49 mn

Poste à créer au 1^{er} décembre 2023 :

- ✓ Adjoint technique : 33 h 00 mn

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité la proposition du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} décembre 2023

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
par semaine		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
<u>FILIERE ADMINISTRATIF</u> Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers...	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
par semaine		
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> Agent polyvalent : travaux de voirie, entretien des bâtiments, du village...	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 21 h 00 min
Agent de service cantine scolaire – ménage salles Primevère et Marmont	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 33 h 00 min
Agent de service cantine, ménage salles tilleul, motricité, informatique, médiathèque, Garavand, école primaire, une classe maternelle, stade...	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 22 h 00 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 7 h 17 min
<u>FILIERE MEDICO SOCIALE</u> ATSEM + ménage divers + animation	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 32 h 00 min
ATSEM + ménage divers	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 13 h 38 min
<u>FILIERE ANIMATION</u> Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 21 h 30 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 10 h 07 min

AUTORISE le Maire ou les adjoints à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

2°) Liste d'aptitude au titre de la promotion interne au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire informe avoir envoyé deux dossiers de proposition sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au 1^{er} janvier 2024 : technicien (présentation pour la quatrième fois), attaché (présentation pour la deuxième fois).

Il indique avoir reçu un courrier début novembre d'un agent sollicitant une promotion. Son dossier sera étudié ultérieurement.

3°) Convention de partenariat entre l'ESAT de TREFFORT et la commune

La convention a été renouvelée jusqu'au 22 décembre 2023 avec l'Adapei de L'Ain pour la réalisation de prestations de service des repas et d'entretien des locaux par une ouvrière en situation de handicap.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2022

(délibération n° 38/2023)

En application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, chaque syndicat doit adresser un rapport retraçant l'activité du syndicat et qui doit faire l'objet d'une communication par le maire ou d'un adjoint au conseil municipal.

Maurice MARECHAL, adjoint et délégué auprès du syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont, relate le rapport.

*Après avoir entendu l'exposé du maire-adjoint,
et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité de l'année 2022 du Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont.

CREATION DE VERGERS – DEMANDE DE SUBVENTION

(Délibération n° 39/2023)

Valentin PROST, conseiller municipal :

- Rappelle à l'assemblée les différentes rencontres avec l'association des croqueurs de pomme Jura Bresse, et leurs interventions pour une démonstration de taille et des conseils.
- Propose de créer plusieurs vergers :
 - ✚ Dorthan : compléter et remplacer 2 arbres,
 - ✚ Terrain du stade : aménager sur la partie de 1400 m² à l'Est du terrain de sport une plantation de 4 arbres cette année,
 - ✚ Place du 19 mars : un arbre sec à remplacer par un abricotier.
- Donne lecture du devis des Pépinières Figueredo pour un montant de 501.69 € HT.

Monsieur le Maire indique avoir assisté jeudi 9 novembre avec Valentin PROST, à une réunion de Grand Bourg Agglomération sur les vergers. Des aides à la plantation sont en cours d'étude par GBA.

Il indique qu'une subvention pourrait être demandée à hauteur de 50 % auprès du département de l'Ain dans le cadre de l'opération Politique Nature et Biodiversité. Un contact téléphonique avec le service leur a été fourni. Un dossier devra être déposé.

*Après avoir entendu l'exposé du conseiller municipal,
et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

VALIDE :

- Le projet des vergers,
- L'adhésion aux croqueurs de Pommes Jura Bresse à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 30 € par an,
- Le choix des arbres à planter et les fournitures nécessaires pour cette année soit :
 - ✚ 4 variétés anciennes de pommiers en demi-tige 6/8 cm à 35 € HT : Reinette de Brive, Melrose, Belle de Boskoop, Reinette grise qui seront plantées aux abords du stade,
 - ✚ 2 cerisiers en demi-tige 6/8 cm à 35 € HT : Napoléon et Cœur de pigeon qui seront plantées à Dorthan,
 - ✚ 1 abricotier Bergeron 12/14 cm à 80 € qui sera planté « Place du 19 mars »,
 - ✚ 1 rouleau de grillage d'une longueur de 10 m à 27.98 € HT,
 - ✚ 12 tuteurs à 4.44 € HT,
 - ✚ 7 sacs de terreau à 9.12 € HT l'unité.

ACCEPTE le devis :

- Pour les arbres, pour un montant de 290 € HT (TVA non applicable) de l'entreprise Pépinières Figueredo,
- Pour les fournitures, pour un montant de 145.10 € HT (167.74 € TTC),

SOLLICITE une subvention du Département à hauteur de 50 %,

FIXE le plan de financement suivant :

Dépenses : 457.74 €

Subvention : 217.55 €

A charge à la commune en fonds propre : 240.19 €.

CREE un groupe de travail au sein du conseil auquel des personnes extérieures pourront se joindre.

ECOLE

1°) Bilan frais scolarité 2022/2023 et demande de participation des communes extérieures sans école pour l'année scolaire 2023/2024, (délibération n° 40/2023)

Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires :

- Rappelent qu'une participation de 650 € (ou 325 € pour les enfants scolarisés au 1^{er} janvier) était demandée aux communes extérieures sans école communale, ce qui représente un montant total recouvré de 9 262.50 € pour l'année scolaire 2022/2023,
- Présentent le bilan des frais de scolarité (sans les frais périscolaires) pour l'année scolaire 2022/2023 pour 92 enfants à la rentrée de septembre 2022,

<i>Libellé</i>	<i>MONTANTS 2022 /2023</i>
TOTAL DEPENSES (personnel + détail)	85 694.78 €
PERSONNEL :	46 886.65 €
Salaires (Brut + charges patronales)	48 242.82
Médecine du travail	154.93
Assurance du personnel	669.89
Rbst CPAM + GRAS SAVOYE	-3 527.39
ESAT de TREFFORT	1 346.40
Formation	0
DETAIL :	38 808.13 €
Revermont Maintenance Chauffage : chaudière ancienne école	125.09
Juillard chauffage : chaudière école	1 396.56
Photocopieur : 43 112 copies / 92 élèves = 469 copies / an / élève	914.66
KOESIO : informatique	1 470.44
Feuvrier	751.34
Stores école dortoir : GROS FRERES	1 405.56
Travaux plomberie wc : NEVORET	1 053.22
Fournitures scolaires : 92 enfants x 80€	7 360.00
Eau	829.66
Electricité	11 888.15
Livraisons gaz	7 257.55
Produits ménagers	2 124.13
Pharmacie	71.94
Ramettes papiers	519.07
Orange	550.80
Internet	161.00
Assurance	720.49
Remise dictionnaire	208.47
TOTAL RECETTES	9 262.50
Participation aux frais fonctionnement école Courmangoux + Verjon + Pirajoux	
A CHARGE POUR LA COMMUNE (84 348.38 - 9 262.50)	76 432.28 €
COUT PAR ELEVES Hors frais périscolaires (76 432.28/ 92)	830.79 €
Non pris en compte :	
Facture AERMEC : Réparation PAC : 5 871.77 €	
Facture NEVORET : Chauffe-eau : 1391.70 €	

- Proposent de demander une participation de 800 euros aux communes (sans école communale) pour les frais de fonctionnement de l'année 2023/2024,
- Rappellent que les bilans de la cantine scolaire, de la pause méridienne et du centre de loisirs sont réalisés annuellement en même temps que la transmission à la CAF et à la MSA.

*Après avoir ouï l'exposé de l'adjoint au Maire, du Maire et délibéré,
le Conseil Municipal :*

APPROUVE et ACCEPTE les frais de fonctionnements pour l'année scolaire 2022/2023,

FIXE le montant de la participation des communes extérieures sans école communale à 800 € par élève pour l'année scolaire 2023/2024 (enfant inscrit à la rentrée de septembre 2023), et à 400 € pour les enfants arrivant au 1^{er} janvier 2024.

Si un enfant est en garde alternée, le montant de la participation est divisé par deux.

Pour information, à ce jour le nombre d'élèves est de 8 à Verjon (dont 2 en garde alternée), 1 à Pirajoux et 7 à Courmangoux (dont 1 en garde alternée).

PRECISE que cette participation sera facturée aux communes fin novembre – début décembre 2023.

2°) Compte rendu du conseil d'école du 19 octobre 2023,

Didier CHARVET, adjoint aux affaires scolaires relate les points apportés à la séance, à savoir :

- La présentation des membres du nouveau conseil d'école,
- Le compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves,
- La composition et les attributions du conseil d'école,
- Les effectifs à la rentrée : 85 élèves,
- L'organisation interne de l'école, les différentes aides aux enfants en difficulté (RASED, PPRE, Passerelle, AVS, ...),
- Le vote du règlement intérieur,
- Les actions pédagogiques menées et envisagées,
- La présentation du bilan de la coopérative,
- La sécurité.

DEVIS

Elagage tracteur en décembre : Acceptation du devis de la SARL BOUTON NOGA pour un montant TTC de 2 604 € comprenant 35 heures de travail d'élagage en bordure des chemins communaux.

Remplacement des projecteurs sous l'auvent Nord du stade et mise sous clé de l'interrupteur : Acceptation du devis de l'entreprise NEVEU pour un montant TTC de 943.20€ pour la fourniture et l'installation de 6 projecteurs à led et 1 interrupteur à clé.

BILAN DU CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Le SLIS de Bény a effectué le contrôle des poteaux incendie pour 2023. On peut noter un bon état général pour l'ensemble des poteaux présents sur la commune, cependant deux ont un problème :

- le n°24 (à Fraidègue) : la clôture en panneaux rigide d'un riverain empêche l'ouverture complète des deux demi-capots du poteau, ce qui a pour conséquence de ne pas pouvoir utiliser le 3^e raccord.

- le n°25 (à Fraidègue) : fuite à la vanne supérieure, ce qui oblige à serrer anormalement la vanne pour arrêter la fuite. Un devis va être sollicité auprès de SOGEDO.

POINT SUR LES TRAVAUX BATIMENTS EN COURS

Maurice MARECHAL, adjoint aux bâtiments fait le point sur les travaux en cours ou terminés depuis la dernière séance du conseil municipal :

Fibre optique Mairie/école

Ce qui est fait :

- La fibre optique Business Orange est opérationnelle pour la mairie et les écoles. Il n'y a plus qu'un seul réseau accédant à Internet pour les 3 bâtiments.
- Le lien optique entre la mairie et la nouvelle école fonctionne.
- Les 3 téléphones portables « La Poste » sont opérationnels pour la cantine, le centre de loisirs et l'école.
- Le réseau téléphonique de la mairie a basculé chez Orange Business le lundi 25/09/2023.
- L'ancien central téléphonique est déconnecté.
- Les anciennes lignes téléphoniques sont annulées.
- Installer une armoire à la mairie pour le matériel de réseau (Neveu) : validé en conseil, intervention faite le 14/11/2023.

Il reste à faire :

- Remplacer les 3 switchs du réseau informatique interne qui sont inutilisables en l'état actuel (prêt en cours par Koesio) : validé en conseil, intervention planifiée le 17/11/2023
- Ajouter ou déplacer les bornes wifi de la mairie : à voir le 17/11/2023.

Eglise

- Remplacement des abat-sons (devis Tissot validé) : à faire avant fin 2023, l'intervention est prévue pour fin novembre.
- Recherche d'une société de maintenance pour le chauffage au gaz : en cours avec Alliantherm pour dépanner ou bloquer 4 appareils et proposition de contrat de maintenance à venir. Conseil du technicien : couper l'arrivée de gaz et ne pas utiliser le chauffage.

Toiture du préau vers la salle Tilleul

- Travaux planifiés pendant les vacances de la Toussaint (21/10 au 6/11/2023) avec l'entreprise Ducrozet Moninot. Terminé le 6/11/2023.
- Peinture de la charpente et d'un pilier : Bois Douglas à laisser tel quel. Si besoin, on peindra l'ensemble en 2024.
- Sous l'auvent, 2 des 4 projecteurs (dont 1 à déclenchement automatique) sont en panne : faire chiffrer le remplacement par des leds à la société Neveu.
- Démoussage du toit de la salle Tilleul, du petit toit et du local poubelle, à venir.
- Local poubelle : le devis de la menuiserie Jacquet a été validé en conseil. Relancer Jacquet.

Local technique des Jacquets

- Travaux électriques : terminés,
- Portail Sud et sa petite porte opérationnels depuis le 28 septembre,

- Quelques finitions ajoutées car non prévues : À la suite de la suppression du rail supérieur et de son cache, il a fallu renforcer le haut du cadre du portail, ajouter un cache d'étanchéité au-dessus du portail (en cas de pluie) et fixer les tôles du haut. Il faut également remplacer le barillet de la petite porte par un Bricard compatible avec le passe général. Travaux terminés et facturés par RLM pour un montant de 9.700 € HT.
- Par esthétisme, l'employé municipal démontrera les 2 morceaux de rail devenus inutiles de chaque côté du portail et peindra l'IPN apparent (couleur idem porte).

Logement de l'école

- Chaudière ELM Leblanc en très mauvais état (carte électronique et circulateur confirmé par 2 fournisseurs). Chiffrage de remplacement fait par les entreprises Revermont maintenance et Névoret.

Une approche par pompe à chaleur est faite, mais entraîne d'autres questions :

- Cout élevé : environ 11.000€
- air/air + ballon d'eau chaude + radiateurs électriques (démontage existants) peut faire office de climatisation en été.
- air/eau + ballon d'eau chaude et radiateurs existants.
- La société retenue Névoret a terminé les travaux, le solin n'ayant pas été remplacé, la facture est légèrement inférieure au devis et s'élève à 3 978.97 € TTC.
- Fuite d'eau sur le robinet usagé de la cuisine : à chiffrer puis à remplacer.

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

- Stade : validé et transmis
- Toilettes publiques : validé et transmis
- Visite de contrôle avec Alpes-Contrôles mardi 26/09/2023 : revue de tous les points réalisés ou pas, compte-rendu avec nouvelles obligations reçu.
- Eglise : devis reçu pour 1 rampe d'accès PMR provisoire, mais à revoir car il manque la descente dans l'église.
- Mairie : chiffrage en cours
 - Main courante à droite dans l'escalier : Gros frères
 - Poignée de porte à changer dans le WC PMR : Gros frères
 - Ajouter 1 lave-mains PMR dans le WC PMR : Névoret
 - Ajouter des messages audios dans l'ascenseur : Schindler en cours
- Salle Garavand : inclus dans mairie
- Parking mairie : peinture des escaliers Tilleul et mairie à refaire + bande podotactile Tilleul
- Ecole primaire & médiathèque : peinture de l'escalier intérieur à faire (marche et nez de marche) + bande podotactile.

Divers travaux

- Problèmes de robinetterie : divers robinets et urinoirs entartrés à l'école primaire : nettoyage fait par Névolet le 29/09/2023.
- Fuite d'eau sur le robinet usagé de la plonge de la cuisine Garavand : à chiffrer puis à remplacer
- Devis Gros frères : Porte de la cuisine Garavand, interrupteur du store du couloir à l'étage de l'école, mécanisme d'ouverture de la fenêtre de la classe de CM à remplacer, réglage de la porte du local des pompiers. Travaux terminés sauf la porte de la cuisine Garavand à venir.
- Stade : stores occultants dans le local traiteur du côté de la rue : Devis pour 2 stores reçu de Gros frères (1459€ HT). La commission propose d'essayer la pose de films filtrants à prendre chez Castorama.
- Stade : Remplacement des 6 projecteurs sous l'auvent Nord par des projecteurs à led avec interrupteur à clé dans le local traiteur : Devis Neveu 943.20€ TTC (786€ HT) validé ce jour par le conseil.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Avis d'enquête-publique relatif à la modification n°1 du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :

Le projet de modification du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), qui constitue le volet commercial du SCOT rentre aujourd'hui dans sa phase de consultation publique. L'enquête publique relative à ce dossier est programmée du 4 au 20 décembre 2023. Un affichage est prévu à l'accueil de la mairie ainsi que son arrêté.

2) Rencontre IEN-élus : Organisé par la circonscription de Montrevel le mardi 21 novembre afin d'échanger des préoccupations et perspectives pour les écoles et les élèves.

3) Carte de remerciement : Pour le décès de Monsieur Lucien MORAND pour le soutien et le prêt de la salle lors des obsèques.

4) Compte rendu de la réunion inauguration liaison VTT du 19 octobre : Une trentaine de personnes étaient présentes au cours de cette réunion pour officialiser le raccordement des réseaux VTT de la Plaine tonique et de la Grange du pin via de nouveaux circuits traversant notre commune.

5) Compte rendu de la réunion des responsables des associations : Le calendrier des manifestations 2024 a été établi. A la fin de la réunion, les pompiers de Bény ont fait une démonstration pour l'utilisation d'un défibrillateur.

6) Compte rendu du repas de la commission action sociale et de la réunion du 06 novembre :

Repas du 14 octobre : 49 repas facturés dont 2 pour les animateurs et les 7 membres de la commission. Le repas a été réalisé par le restaurant « au fil du temps », la préparation et la décoration des tables par les enfants du centre de loisirs et l'animation par « Cotry animation »
Pour 2024 : la date retenue sera le samedi 12 octobre 2024.

Colis : Cette année 13 colis individuels seront achetés auprès du magasin « Arc en ferme » de St Etienne du Bois pour un montant de 35.07€ l'unité.

La commission souhaite honorer une centenaire (ex-habitante de la commune) qui réside au foyer logement de Marboz. Une visite aura lieu prochainement par l'équipe du CCAS.

7) Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture : La déclaration a été envoyée le 19 octobre pour 5 dossiers pour le phénomène sécheresse.

8) Cuma de Bény Distillation : Assemblée générale le 25 novembre à 10h00 à la salle tilleul.

9) Sinistre tentative d'effraction : Une tentative d'effraction a eu lieu par deux adolescents au sous sol de la nouvelle école. Les familles et les enfants ont été convoqués. Les familles acceptent de prendre en charge la facture des frais de réparation. Affaire à suivre...

10) Date des vœux : Le dimanche 7 janvier 2024 à 10h30.

11) Repas conseil + personnel + conjoints : En charge de l'organisation Vincent BUARD et Didier CHARVET ont réservé à Malafretaz au restaurant La Toque Rose le vendredi 1^{er} décembre. Le conseil municipal fixe la participation des conjoints à 20 euros.

12) Rappel Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 13 décembre 2023 à 20h00

13) Téléthon le 9 décembre 2023 : Le conseil municipal décide de prendre en charge la collation du marathon. Un passage est prévu sur la commune vers 15h45.

13) Manifestations à venir sur la commune :

- **Samedi 18 novembre** : concours de belote et quine loto enfants suivi du repas moules frites organisé par le sou des écoles de Bény.
- **Samedi 25 novembre** : Soirée concert « Si Bény Chantait » à 20h30 en salle Garavand
- **Dimanche 03 décembre** : Repas de Noël du club des retraités.
- **Samedi 09 décembre** : Téléthon
- **Vendredi 15 décembre** : Don du sang de 16h à 19h à Marboz
- **Vendredi 15 décembre** : Soirée Noël décalé organisée par le café asso Free's B.

Levée de la séance à 23h15.

Liste des délibérations prises : n° 34 à 40.

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX